

Déclaration des élus FSU au Comité Technique de l'UBP concernant la convention d'association entre UBP-UDA-IFMA et ENSCCF

Sous la pression des difficultés budgétaires, aggravées par la politique d'austérité gouvernementale, et dans l'espoir de bénéficier de l'appel à Projets d'Investissement d'Avenir (PIA2), partout, les universités sont engagées dans une course folle aux regroupements sous forme de fusions, d'associations ou Communautés d'universités et d'établissements (COMUE), selon un calendrier imposé par la loi ESR.

La COMUE est la forme de regroupement la plus dangereuse car elle crée un type d'établissement placé au-dessus des universités, doté de tous les pouvoirs dans le pilotage des décisions et la répartition des moyens, autorisant les établissements privés en son sein à délivrer des diplômes, etc.

La fusion est porteuse de nombreuses menaces : gels de postes, redéploiements et mobilité imposés, baisse de l'offre de formation, éloignement des centres de décision des services et personnels, etc.

Certes, avec l'association, les universités conservent leur maîtrise du budget, leur personnalité morale avec le maintien de leurs instances décisionnaires. Mais pour le reste, tous les travers des COMUE sont inscrits dans cette forme de regroupement.

- Nouvel affaiblissement des pratiques collégiales et démocratiques de gestion universitaire en créant une structure placée au-dessus des établissements associés, avec une direction hyper-concentrée désignée par les seuls présidents et directeurs, dotée de pouvoirs dans de larges domaines ;
- inscription pleine et entière dans la régionalisation de l'Enseignement supérieur et de la recherche imposée par la loi ESR. Nous refusons cette régionalisation qui à travers la constitution de grands ensembles vise prioritairement à favoriser le développement économique local, oriente les activités de recherche vers les applications immédiates sous la pression de l'État et des acteurs économiques, en particulier industriels, au détriment de la recherche fondamentale, de la liberté des équipes de recherche et des impératifs d'égalité du service public national. La « politique de site » va rendre possible une réduction significative de l'offre de formation débouchant à très brève échéance sur la territorialisation des diplômes. **C'est une nouvelle attaque, déterminante, contre les diplômes nationaux, sur lesquels sont basés les statuts et conventions collectives ;**
- Désignation d'un seul **interlocuteur par site**, avec qui le ministère signera le contrat de site ce qui constitue une menace pour les autres établissements. Les contrats de site déjà signés accordent une importance disproportionnée à l'établissement principal, dans un objectif de concentration des moyens débouchant sur un enseignement supérieur à deux vitesses.
- Possibilité d'intégrer des établissements privés aux associations, avec possibilité de participer aux Écoles doctorales et de bénéficier à terme du transfert de financement public, ce que nous refusons totalement.

Nous constatons que hormis Amiens, les 4 autres associations créées le sont là où il y a eu ou va y avoir d'importantes fusions, génératrices de nombreuses protestations ou d'interrogations. L'association apparaît ici comme une mesure transitoire afin de ne pas imposer immédiatement les nouveaux bouleversements liés à la mise en place des COMUE, bientôt seuls interlocuteurs du Ministère !

Nous considérons que l'association des établissements clermontois n'est que la première étape d'un processus conduisant au rattachement à une COMUE de Rhône-Alpes labellisée d'Initiatives d'Excellence (IdEX) et dans laquelle le site clermontois sera transformé en université de « dimension régionale » sous forme « d'Initiatives-Sciences-Innovation-Territoires-Economie » (ISITE), avec tout le risque de ne plus être une université de plein exercice et la baisse de ses moyens.

Concernant le texte de la convention, nous relevons plusieurs points posant problème: Une concentration extrême des pouvoirs, avec des représentants désignés par les présidents et directeurs, ceux des universités disposant de deux voix.

Aucune précision sur ce qu'est le volet commun du plan pluriannuel devant être approuvé par chaque CA de chaque établissement associé.

Aucune indication sur ce qu'est et sera le contrat de site !

Nous pointons un décalage entre les objectifs affichés de l'association et la réalité des politiques publiques mises en œuvre actuellement !

Ainsi, l'article 6 stipule que l'association doit permettre de valoriser la vie étudiante et universitaire, notamment à travers le développement des pratiques culturelles et sportives. Or, ce sont précisément ces activités qui sont aujourd'hui mises à mal à travers les plans d'économies instaurés par l'UBP mais qui impactent l'ensemble de la communauté universitaire !

Il en est de même de l'article 7 concernant les ressources mutualisées puisque la documentation, par exemple, est touchée de plein fouet, qu'elle concerne les étudiants et chercheurs de l'UBP comme ceux de l'UDA !

Vouloir mettre en commun ces ressources avec de nouveaux établissements tels l'IFMA et l'ENSCCF, que cela signifie-t-il au niveau des budgets, des personnels en poste, des moyens matériels ?

Les exemples d'autres regroupements nous font craindre une baisse des moyens que l'inverse !

Au final, il s'agit d'une convention type qui reprend fidèlement la vision néolibérale de la recherche : la recherche se réduit à l'entrepreneuriat et à l'innovation, au service des entreprises et des collectivités locales ; tous les problèmes d'enseignement seront résolus par la panacée numérique !

La FSU est historiquement favorable à la réunification des deux universités même si **elle veillera à s'opposer à toute remises en cause en terme d'offres de formations et conditions d'études et de travail que les fusions peuvent engendrer**. L'association des deux universités clermontoises peut apparaître comme une étape de cette réunification. En outre, le rôle du coordonnateur territorial au sein de l'association est borné par plusieurs gardes fous par rapport à une COMUE.

Cependant, on nous demande de nous prononcer sur un processus sans qu'on en connaisse les conséquences. Ce n'est pas acceptable !

Aussi, compte tenu de notre analyse des risques encourus par l'association, de l'absence de précisions sur plusieurs points importants de la convention clermontoise, des menaces quant au fait que l'association soit l'étape intermédiaire et dilatoire avant la COMUE, les élus FSU s'abstiendront sur l'adoption de cette convention.

Les élus FSU au CT de l'UBP, le 18 décembre 2014